

Avis 161¹ sur la stratégie de gestion du thon rouge

Sur la base de leurs échanges avec les scientifiques lors des réunions organisées par l'ICCAT et la DGMARE ainsi que lors du groupe de travail du CC SUD, et en prévision de la réunion plénière de l'ICCAT, les membres du CC SUD attentifs à la procédure de MSE pour le thon rouge souhaitent transmettre à la Commission les commentaires généraux suivants :

- Les membres du CC SUD sont en faveur de la mise en place d'une règle de gestion pour le thon rouge, et appellent donc la Commission européenne à poursuivre ses efforts pour l'adoption et la mise en œuvre d'une procédure de gestion, et à s'assurer que les objectifs de gestion inclus dans cette procédure garantissent les meilleures chances de conservation pour cette espèce. Les membres du CC SUD ne peuvent cependant pas se prononcer sur l'une des deux règles sélectionnées à ce jour, au vu notamment du manque de données scientifiques sur l'option incluant 65% de probabilité d'atteindre la zone verte du diagramme de Kobe, non étudiée précédemment.
- Les paramètres de gestion sélectionnés doivent permettre de maintenir une stabilité et une sécurité du stock ainsi que des captures. Afin notamment de permettre une visibilité à long terme pour l'ensemble de la filière. Les membres du CC SUD sont ainsi en faveur de cycles de gestion de 3 ans.
- Si une discussion sur la clé de répartition a lieu lors de la réunion annuelle, les membres du secteur du CC SUD supportent la position de l'Union Européenne de ne pas la modifier et de ne pas permettre l'entrée de CPC supplémentaires dans la pêcherie. En effet, il est essentiel de s'assurer du maintien du quota accordé à l'UE en 2022 pour 2023.
- Les membres du CCSUD souhaitent également que l'UE souligne à l'ICCAT, le changement de procédure de participation des représentants des différentes délégations, dont le nombre a, cette année, été très drastiquement limité en salle, empêchant une bonne représentation et transparence.

¹ Modifié le 02/11/2022